



La sous-station est le point de livraison de la chaleur au bâtiment. Elle remplace la chaufferie, grâce à un échangeur de chaleur. C'est le trait d'union entre le fournisseur d'énergie et le client.

- 1 L'échangeur de chaleur assure la séparation entre les fluides primaire et secondaire. Le fluide primaire retourne en centrale, le fluide secondaire alimente chaque appartement en chaleur et permet de réchauffer l'eau de ville pour produire l'eau chaude sanitaire collective.

- 2 L'échangeur de chaleur, la régulation sur l'échangeur, le compteur sont installés et garantis à vie par la Compagnie de Chauffage. C'est l'installation primaire.

- 3 L'ensemble des installations en aval de l'échangeur (production d'eau chaude sanitaire, régulations, canalisations, etc.) appartient au client sous sa responsabilité. C'est l'installation secondaire.

La chaleur consommée est enregistrée par un compteur. Seule l'énergie réellement utilisée est facturée.

Une sous-station est conçue pour fonctionner plus de trente ans avec un rendement constant et une maintenance simplifiée.

La sous-station est simple, fiable et discrète. Les dispositions réglementaires sont moins contraignantes que pour une chaufferie.

Les installations ne produisent ni fumées, ni poussières, ni odeurs. Elles garantissent la sécurité sur les lieux de vie.

